



## C'est pour savoir le cas ou se ferait un regroupement familial.

Par **squiz**, le **25/12/2014** à **20:03**

Mon fils a 52 ans. Je vis en France depuis 1985. Je suis mariée avec un Français depuis 1998. Mon fils a eu beaucoup de déboires avec son ex qui, après le divorce pour adultère, lui a kidnappé leur fille et est partie sans laisser de trace. Cela se passa en 2001. Il a été très longtemps sous traitement psychiatrique. Maintenant, il va mieux et il veut voir sa fille. Quelques années après l'enlèvement, on a su qu'elles étaient à Bordeaux. Maintenant, mon fils ne veut même pas engager de procédure pénale contre son ex, pour le bien de la fille et parce qu'il a besoin de se réintégrer dans la société parce que c'est un homme détruit! Y a-t-il un moyen de ma part pour le ramener près de moi? Je sais que le regroupement familial ne se fait pas aux majeurs; mais sait-on jamais. J'ignore les méandres de la loi.  
Merci.